

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 02-106-1905 promulguant le Décret du 29 juin 1905 et la loi du 2 janvier 1902 relative à la compétence en matiers d'assurances.

n° 02-106-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 août 1905

Numéro JO
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro
1 septembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 Vu le Décret du 29 juin 1905, rendant applicable aux colonies La Loi du 2 janvier 1902. relative à la compétence en matiere d'assurances :

TEXTE INTÉGRAL

Art — Sont promulgués dans la colonie pour y être appliqués suivant leur forme et teneur, le décret du 29 juin 1905 et la loi du 2 janvier 1902 précités. ART. 2. — Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé P.

PASCAL